

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 21 NOVEMBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt et un novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de conseil de la mairie en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Patrick ECHEGUT, Maire.

**Etaient présent(e)s :** Patrick ECHEGUT, Joëlle TOUCHARD, Thomas VIOLON, Jacques MAURIN, Olivier GIGOT, Claire LELAIT, Véronique CHERIERE, Aurélien BRISSON, Laurence GOUPIL, Laurent PINAULT, Daniel GONNET, Françoise DUFOUR

**Etaient absent(e)s excusé(e)s :** Nicolas RUELLE, Karine MAILLARD, Renaud BOYER

**Etaient absent(e)s et avaient donné pouvoir :** Catherine DINE à Joëlle TOUCHARD, Brigitte LASNE DARTIALH à Laurent PINAULT, Séverine BEAUDOIN à Véronique CHERIERE

**A été élu(e) secrétaire de séance :** Joëlle TOUCHARD

-----

Ordre du jour

1. CONSEIL MUNICIPAL : approbation du dernier compte rendu
2. BUDGET COMMUNAL : Décision modificative
3. ECOLES : demande de subvention pour rénover cour d'entrée des écoles dans le cadre de l'accessibilité handicapé
4. PRESTATIONS DE SERVICES : mise en fourrière des véhicules
5. CULTURE : Renouvellement du soutien communal à la saison culturelle pour l'année 2020
6. QUESTIONS DIVERSES

Le compte-rendu du conseil de octobre est adopté.

**DELIBERATION 2019 n °68 : BUDGET COMMUNAL : Décision modificative n °2/2019**

Le Conseil adoptera la décision modificative du budget communal proposé par M. le Maire :

PROPOSITION DECISION MODIFICATIVE N°2/2019

COMPTE	OPERATION	LIBELLE	MODIFICATION	
			D	R
"023"		Virement à la section d'investissement	3959.87	
202		Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	4000	
2 051		Concessions et droits similaires	4000	
21318		Autres bâtiments publics (ordre)	3959.87	
2313	28	Constructions - GROUPE SCOLAIRE	4000	
2315		Installations, matériel et outillage techniques	-12000	
60611		Eau et assainissement	5000	
60632		Fournitures de petit équipement	5000	
60633		Fournitures de voirie	7000	
60672		Fournitures maternelle	500	
61521		Terrains	500	
615221		Entretien et réparations bâtiments publics	12000	
615231		Entretien et réparations voiries	-4000	
615232		Entretien et réparations réseaux	23500	
61551		Matériel roulant	8200	
61558		Autres biens mobiliers	2000	
6 156		Maintenance	4500	
6161		Assurance multirisques	6200	
6226		Honoraires	1500	
6247		Transports collectifs	8000	
62878		A d'autres organismes	1500	
6531		Indemnités	-12000	
739223		Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	400	
"021"		Virement de la section de fonctionnement		3959.87
6419		Remboursements sur rémunérations du personnel		11400
70311		Concession dans les cimetières (produit net)		900
70323		Redevance d'occupation du domaine public communal		5000

70845		Aux communes membres du GFP		2000
70875		Aux communes membres du GFP		2500
70876		Par le GFP de rattachement		1500
70878		par d'autres redevables		5900
722		Immobilisations corporelles (ordre)		3959.87
7381		Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi		9400
744		FCTVA		17200
74718		Autres		3900
7473		Départements		2600
752		Revenus des immeubles		4300
775		Produits des cessions d'immobilisations		3200
			77 719.74	77 719.74

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'approuver la décision modificative proposée ci-dessus

**DELIBERATION 2019 n°69 : ECOLES : demande de subvention pour rénover cour d'entrée des écoles dans le cadre de l'accessibilité handicapé**

M. le Maire fait état des travaux de rénovation de la cour d'entrée de l'école et du plateau sportif du groupe scolaire.

En effet, l'état de l'entrée du groupe scolaire s'est dégradé dans le temps, en subissant notamment le passage de divers engins de chantiers liés aux travaux de bâtiments, ce qui crée de nombreuses différences de niveau et gênant ainsi l'accessibilité aux écoles.

Ce point avait été signalé également dans le diagnostic d'accessibilité réalisé en 2016.

A cela s'ajoute des travaux de réfection de trottoir à l'extérieur de l'école qui complète les premiers travaux. Et qui avait également été notifié dans le diagnostic d'accessibilité.

A ces travaux s'ajoutent des travaux de rénovation du so du plateau multisports du groupe scolaire.

M. le Maire précise que la commune peut prétendre à une subvention du Département dans le cadre de l'aide aux projets d'investissement à rayonnement communal liée à la thématique de l'enfance/jeunesse et l'aménagement favorisant la mobilité.

Le plan prévisionnel projeté est le suivant :

AIDES ATTENDUES	Montant € HT	%
-----------------	--------------	---

DEPARTEMENT	57 242,24	50
Appel à projets d'intérêt communal		
REGION		
ETAT (DETR, FSIL, etc...)		
CREDITS D'ETAT (Produits des amendes de police/Redevances des mines sur le pétrole)		
UNION EUROPEENNE		
Autres financeurs publics (Ademe, Anah, ...)		
Total des aides publiques	57 242,24	
Autres (à préciser)		
AUTOFINANCEMENT	57 242,23	50
Dont emprunts		
Dont fonds propres		
Total autofinancement		
<b>TOTAL</b>	<b>114 484,47€HT</b>	<b>100</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Approuve** le projet et son contenu.
- **Approuve** le plan de financement de l'opération et décide d'inscrire cette dépense au budget.
- **Autorise** le Maire à réaliser une demande de subvention auprès du Département
- **Autorise** le Maire à demander une dérogation afin de pouvoir éventuellement engager le projet avant l'obtention des arrêtés de subvention dès que le dossier sera réputé complet.
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

#### **DELIBERATION 2019 n° 70 : PRESTATIONS DE SERVICES : mise en fourrière des véhicules**

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention avec le Garage VENOT ayant pour objet l'enlèvement et la mise en fourrière des véhicules en infraction ou abandonnés, ainsi que des épaves, pour un coût de 200€ HT par véhicule

Cette convention est proposée pour 4 ans.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Garage VENOT.

#### DELIBERATION 2019 n° 71 : CULTURE : Renouvellement du soutien communal à la saison culturelle pour l'année 2020

Monsieur le Maire propose le lancement de la saison culturelle 2020, et expose les modalités de financement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Décide** de reconduire la saison culturelle 2020 dans les mêmes conditions que les années précédentes ;
- **Approuve** le principe de répartition du financement comme suit :  
30% du coût artistique pour les associations Bauloises (plafonnée à 1500 €) par la commune de Baule et 5000€ pour la Corne des Pâtures.

*Le Maire propose d'étudier l'augmentation des plafonds attribués aux associations afin de démontrer auprès de la Région l'engagement de la commune. Les conseillers précisent que cette discussion doit se faire au sein du conseil. Il est rappelé que les objectifs doivent être clairs et que les partenaires ne soient pas pénalisés. Ce débat sera fixé lors d'un prochain conseil.*

#### DELIBERATION 2019 n° 72 : CULTURE : convention de reversement entre communes partenaires

Dans le cadre de la gestion du PACT, la commune de Baule doit passer des conventions avec les communes participantes :

- Messas
- Tavers

Il s'agit pour la commune de Baule de s'engager à monter et à suivre le dossier de demande de subvention à destinations de la Région Centre Val de Loire, à réaliser tout moyen de communication de la saison culturelle et à reverser aux communes la part de subvention lui revenant.

Les communes partenaires s'engagent à fournir les pièces particulières pour élaborer le dossier et participer à l'élaboration du support de communication, et à financer son coût au prorata des exemplaires souhaités.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

**Décide** d'autoriser M. le Maire à signer les conventions de partenariat du PACT

#### QUESTIONS DIVERSES

**DELIBERATION 2019 n° 73 : CONTROLE PERIODIQUE DES EQUIPEMENTS : vérification de chaînes dangereuses**

Monsieur le Maire présente un avenant au contrat de vérification périodique des matériels avec Qualiconsult.

L'objet de l'avenant concerne

- Le rajout de vérification annuelle de machines dangereuses en l'occurrence 3 arbres à cardan

La plus-value engendrée atteint le montant de 20€ HT annuel, l'unité

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant ci-dessus visé.

**QUESTIONS DES ELUS :**

- Rappel de la distribution des colis aux aînés le 14 décembre à partir de 13h30 au restaurant scolaire, la préparation des colis est fixée le vendredi 13 de 17h à 18 h

**AUCUNE AUTRE QUESTION N'ETANT ABORDEE, LA SEANCE DU CONSEIL EST CLOSE.**